

## Nouvelles pratiques sociales



# Intervenir aux marges de la citoyenneté Une application du dispositif Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue à Montréal

Michel Parazelli et Annamaria Colombo

Volume 18, numéro 2, printemps 2006

Vers de nouvelles pratiques citoyennes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/013289ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/013289ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parazelli, M. & Colombo, A. (2006). Intervenir aux marges de la citoyenneté : une application du dispositif Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue à Montréal. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 88–109.  
<https://doi.org/10.7202/013289ar>

Résumé de l'article

Cet article fait état de l'évolution de l'application d'un mode d'intervention collective auprès des jeunes de la rue à Montréal, de 1997 à 2005. Ce mode d'intervention favorise le dialogue sous la forme d'écrits, de groupe à groupe, entre des jeunes de la rue, des responsables institutionnels, des intervenants et des policiers. Cette intervention constitue une adaptation du dispositif institutionnel de la sociopsychanalyse visant à développer l'appropriation de l'acte des individus de façon démocratique. On y présente les trois moments d'application tout en faisant état des modifications qui ont eu lieu au fur et à mesure des évaluations. Les fondements théoriques ainsi que les principes d'actions sous-tendant le dispositif sont explicités en insistant sur l'importance du concept d'« actepouvoir » comme un fondement psychosocial de la pratique citoyenne.

# **Intervenir aux marges de la citoyenneté**

## *Une application du dispositif Mendel adapté au contexte des jeunes de la rue à Montréal*

---

Michel PARAZELLI  
Collectif DéSisyphé<sup>1</sup>  
parazelli.michel@uqam.ca

Annamaria COLOMBO  
Collectif DéSisyphé  
colombo.annamaria@uqam.ca

Cet article fait état de l'évolution de l'application d'un mode d'intervention collective auprès des jeunes de la rue à Montréal, de 1997 à 2005. Ce mode d'intervention favorise le dialogue sous la forme d'écrits, de groupe à groupe, entre des jeunes de la rue, des responsables institutionnels, des intervenants et des policiers. Cette intervention constitue une adaptation du dispositif institutionnel de la sociopsychanalyse visant à développer l'appropriation de l'acte des individus

---

1. Mis sur pied en 2001, le Collectif DéSisyphé est un groupe d'intervention s'inspirant de la socio-psychanalyse élaborée par le psychanalyste et sociologue Gérard Mendel dont nous parlerons plus loin. Ce collectif a pour objectif de veiller à l'application réfléchie du dispositif Mendel que nous adaptons à divers contextes québécois.

de façon démocratique. On y présente les trois moments d'application tout en faisant état des modifications qui ont eu lieu au fur et à mesure des évaluations. Les fondements théoriques ainsi que les principes d'actions sous-tendant le dispositif sont explicités en insistant sur l'importance du concept d'«actepouvoir» comme un fondement psychosocial de la pratique citoyenne.

*This article states the development of the application of a collective mode of intervention with street youths in Montreal, from 1997 to 2005. This intervention mode supports dialogue in the form of writings, from group to group, between street youths, institutional officials, social workers and police officers. This intervention constitutes an adaptation of the institutional device of sociopsychanalysis aiming at developing the appropriation of individual act in a democratic way. The three moments of application are presented while stating the modifications that progressively took place further to the evaluations. The theoretical bases as well as the principles of actions underlying the device are clarified while insisting on the importance of the concept of “actepouvoir” as a psychosocial basis for citizen practice.*

## INTRODUCTION

Fait déconcertant, les dimensions politiques de la place sociale des jeunes de la rue ne sont pas considérées dans les recherches nord-américaines traitant des modes d'intervention auprès des jeunes de la rue. Les revues de littérature de Fortier et Roy (1996) et de Fournier et Mercier (1996), en ce qui a trait aux services et aux modes d'intervention auprès des jeunes de la rue en Amérique du Nord, ainsi que les travaux de Caputo et ses collaborateurs (1998, 1994a, 1994b) dans certaines provinces canadiennes font état d'un certain nombre de stratégies généralement adoptées : des interventions visant une meilleure accessibilité aux services, l'*outreach* (travail de rue, approche par les pairs, unités mobiles, etc.) ; le suivi continu et individualisé (problèmes psychologiques, de santé, familiaux, etc.) ; les modifications de comportements et l'acquisition de nouvelles habiletés ; les approches misant sur l'*empowerment* des jeunes (refuge multiservices, école alternative, cirque du monde, par le théâtre, la production de films, etc.) ; les mobilisations de ressources locales (p. ex., la concertation interorganismes). Une revue de littérature beaucoup plus récente sur les jeunes de la rue au Canada (Parazzelli et Colombo, 2004) et sur la scène internationale (Rivard, 2004) confirme ce portrait hormis quelques variations typologiques et la prise en compte des approches répressives ou correctionnelles.

L'inventaire des ressources existantes à Montréal reflète bien cette typologie de stratégies d'intervention. Malgré leur diversité, ces stratégies dites préventives sont de plus en plus centrées sur la satisfaction de besoins précis reliés à des problématiques multiples d'où le morcellement des pratiques d'intervention: prévention du VIH-sida, interventions auprès des toxicomanes et sur les problèmes de santé mentale, actions visant le raccrochage familial et scolaire, services d'hébergement, actions de défense de droits, etc. Bien qu'essentiels dans leur logique respective, ces modes d'intervention ont tendance à considérer l'existence sociale des jeunes de la rue soit dans une perspective épidémiologique de la santé publique programmée par l'État, soit dans une logique de protection de ces jeunes considérés essentiellement comme des victimes à défendre<sup>2</sup>. Ces deux perspectives risquent d'occulter les questions politiques de l'appropriation des actes sociaux<sup>3</sup> par les jeunes de la rue eux-mêmes en tant que citoyens et groupe social vivant en marge des institutions de socialisation juvénile habituelles. C'est comme si les jeunes de la rue ne pouvaient pas être considérés comme des citoyens à part entière étant donné leur mode de vie en marge qui disqualifierait leur compétence de sujet. On le voit bien du côté des diverses opérations de répression et de dispersion des jeunes de la rue par les autorités publiques, ceux-ci sont plutôt traités comme des sous-citoyens ne recevant pas le même traitement que les autres en ce qui regarde l'application de la loi.

On oublie alors que même si la majorité des jeunes de la rue ont été marginalisés par leur milieu d'origine, la réponse de ces jeunes aux contraintes vécues fut d'adopter la vie de rue parmi d'autres options possibles. Rappelons que même si, paradoxalement, ce choix était contraint, il témoigne d'un acte d'appropriation d'une place sociale se situant à la périphérie du monde institué et demeurant précaire. Des lieux de socialisation sont appropriés collectivement, un imaginaire social se développe à travers des valeurs de liberté, d'indépendance et d'affirmation de soi dans une perspective de réalisation de soi et d'autonomie en retrait (parfois partiel) du monde institué (Parazelli, 2002). Une question se pose alors aux intervenants sociaux qui voudraient développer une pratique citoyenne avec les jeunes de la rue: sous quelles conditions une pratique d'intervention peut-elle favoriser la participation démocratique des jeunes de la rue?

Cet article vise justement à présenter quelques principes d'action régissant l'application d'un cadre d'une pratique citoyenne qui a été expérimenté par des jeunes de la rue, des élus municipaux, des intervenants jeunesse et des policiers

- 
2. Précisons que le présent propos ne vise surtout pas à dévaloriser les pratiques communautaires de défense de droits des jeunes de la rue, au contraire, mais à en situer la limite sur le plan du développement de leur autonomie sociale lorsque ces pratiques n'aboutissent pas à une prise en charge collective par les jeunes eux-mêmes dans une perspective émancipatoire.
  3. Mentionnons que le concept d'appropriation de l'acte se distingue des définitions classiques du pouvoir en ce qu'il interroge le pouvoir que l'individu a sur ses propres actes et non seulement sur les autres. Le concept « d'actepouvoir » vient justement expliciter cette idée dans la section 3 du présent article.

à Montréal depuis 1997. L'objectif est de réfléchir aux conditions pratiques pouvant guider l'instauration d'une forme d'organisation favorisant la démocratie participative au sein d'un «milieu ouvert» tel que la rue.

Toujours en cours actuellement, cette pratique démocratique avec des jeunes de la rue a débuté dans le cadre d'un projet pilote faisant l'objet d'une recherche postdoctorale (Parazelli, 2000a). Appelée *Dispositif de concertation et de négociation de groupe à groupe*, cette forme d'intervention collective consiste en une pratique de médiation sociale inspirée des travaux de recherche et d'intervention du fondateur de la sociopsychanalyse, Gérard Mendel (1992, 1998, 2003, 2004)<sup>4</sup>. C'est pourquoi nous l'appellerons dans cet article le «dispositif Mendel». Il s'agit d'une adaptation de son dispositif institutionnel dont les applications se sont développées en Europe au sein d'institutions, et ce, depuis plus de trente ans. Dans le cas des jeunes de la rue, nous avons adapté le cadre du dispositif en considérant le monde de la rue comme un «complexe institutionnel<sup>5</sup>» doté de règles même si les activités de la rue ne sont pas toutes intra-muros (Parazelli, 2002; Parazelli, Colombo et Tavlian, 2006). Parmi les raisons justifiant le choix de l'abord sociopsychanalytique, soulignons qu'il nous offre un éclairage original et pertinent (autant sur le plan théorique que pratique) en ce qui a trait à la compréhension du processus d'appropriation de l'acte, élément essentiel d'une pratique citoyenne.

On imagine bien que plusieurs difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une démocratie participative avec des jeunes qui se voient eux-mêmes vivre en dehors des institutions. Par exemple, comment viser l'égalité des rapports entre les individus lorsque ceux-ci sont déjà inscrits dans des positions inégales dès le départ? En effet, compte tenu de ces conditions sociales inégalitaires, comment les jeunes de la rue peuvent-ils devenir un acteur collectif qui ne soit pas considéré comme étant de seconde zone au sein d'un processus de communication? Comment instaurer un pont entre marginaux et non-marginaux de façon continue sans que les uns et les autres ne se sentent menacés dans leurs droits et leur position sociale?

Dans un premier temps, nous décrirons la structure du dispositif Mendel adaptée au contexte de la vie de rue et les trois phases d'application du dispositif en expliquant pourquoi diverses modifications ont été apportées au dispositif.

4. Gérard Mendel, décédé en 2004, a conçu la sociopsychanalyse comme une pratique transdisciplinaire visant à comprendre les rapports que l'individu entretient avec le collectif ou, si l'on veut, l'influence du social sur la psyché. Dans cette perspective, le dispositif contribue à l'élaboration d'une psychologie sociale spécifique, s'articulant aux apports de la psychanalyse, mais sans interprétations psychologiques. Voir les groupes d'intervention existants sur le site de la sociopsychanalyse < <http://www.sociopsychanalyse.com> >. Pour une brève synthèse de sa contribution scientifique, voir PARAZELLI (2005).

5. Dans le milieu de la rue, on retrouve plusieurs institutions dont les mandats diffèrent et parfois s'opposent (la police, les services sociaux, la municipalité, les commerçants, les associations communautaires, etc.). C'est pourquoi nous concevons le milieu de la rue non pas comme une institution fermée, mais comme un complexe institutionnel, c'est-à-dire un système ouvert (MORIN, 2005) composé d'institutions différentes.

Ensuite, nous analyserons les principes sous-jacents au cadre de ce dispositif visant à amorcer un mouvement d'appropriation des actes sociaux selon des règles démocratiques. Finalement, nous concluons sur quelques effets concrets de cette pratique démocratique aux marges de la citoyenneté sur l'appropriation des actes sociaux de ses participants.

## **L'ADAPTATION DU DISPOSITIF MENDEL AUPRÈS DES JEUNES DE LA RUE**

Commençons par décrire le cadre proposé par le dispositif Mendel tel qu'il a été adapté au contexte de la vie de rue à Montréal. La structure de ce dispositif vise à mettre en lien, à l'intérieur d'une institution donnée, des groupes distincts appelés «groupes homogènes» et composés d'individus ayant des affinités sur le plan de leurs actes de travail (dans le cas de ce dispositif: un groupe de responsables institutionnels, deux autres de jeunes de la rue, un d'intervenants et un dernier formé de policiers). Chacun des groupes tient une réunion selon un rythme négocié, indépendamment les uns des autres, afin d'échanger entre eux dans la perspective d'améliorer leurs actes de travail au sein de l'institution, en l'occurrence, le complexe institutionnel que constitue le «milieu de la rue». Nous verrons dans la troisième section que l'absence de face à face entre les groupes facilite grandement l'expression des participants, condition favorable à la délibération au sein d'un groupe. Ce travail intragroupal ne doit pourtant pas être un huis clos favorisant par exemple le repli identitaire. Il exige des groupes homogènes de communiquer avec d'autres groupes par la voie d'un écrit transmis par une équipe de personnes assumant le respect des règles du jeu auprès des destinataires et ne faisant pas partie des organisations impliquées dans le dispositif. Les sujets à traiter sont choisis par les participants de chaque groupe. Le dispositif ne constitue donc pas une technique de résolution de problèmes: il s'agit d'échanger le plus authentiquement possible sur les difficultés rencontrées dans l'institution par chacun des groupes, tout en laissant les participants créer leur propre dynamique collective.

À partir de l'expérience du groupe Desgenettes, l'un des groupes de psychanalyse en France (Rueff-Escoubès, 1997: 191), cinq règles méthodologiques régissant le dispositif ont été établies pour instituer des conditions égalitaires (même droit de réunion, d'expression et d'obligation de réponse).

Ayant déjà fait ses preuves dans nombre d'institutions en Europe, ce dispositif instaure un cadre démocratique de communication tout en facilitant le processus d'appropriation de l'acte pour l'ensemble des acteurs concernés<sup>6</sup>.

---

6. Diverses organisations ont adopté ce mode de médiation sociale démocratique telles que des écoles primaires (RUEFF-ESCOUBÈS, 1997) et une société de transport (voir BITAN-WEISFELD, ROMAN et MENDEL, 1993, et les articles de MOREAU et de PRADES dans ce numéro).

### CINQ RÈGLES MÉTHODOLOGIQUES DU DISPOSITIF

1. C'est à propos de *l'acte de travail* que les personnes se réunissent (les jeunes de la rue, leur vie de rue).
2. L'unité de base du dispositif n'est pas l'individu isolé mais le *groupe homogène* institutionnel ou groupe de pairs.
3. *Le groupe homogène n'est pas un huis clos*. Il s'inscrit dans un rapport avec les autres niveaux de l'institution (ici la rue est une composante institutionnelle de la municipalité, les jeunes de la rue avec les élus municipaux et les différents acteurs qui y travaillent). Ces rapports se font exclusivement *de groupe à groupe*, ce qui est protecteur pour l'individu et conforte le sentiment d'appartenance et d'identité collectives.
4. *La communication entre ces différents groupes est indirecte*, elle se fait par le biais *d'un tiers* (l'équipe de régulation) et d'un écrit. Cela favorise de part et d'autre une élaboration de ce qu'on souhaite dire, plutôt que des impulsions, et protège également les personnes.
5. Il y a *obligation de réponses* des autres niveaux institutionnels (principe de réciprocité des relations), réponses argumentées y compris lorsqu'elles sont négatives. Il y a là pour les jeunes (outre l'exercice du pouvoir de leur acte) un développement d'une approche rationnelle et pratique de la communication sociale.

L'idée même de recourir au dispositif Mendel avec des jeunes de la rue comportait des obstacles relatifs au mode de vie de ces jeunes et à la nature peu commune de ce mode d'intervention dont le cadre est structuré selon des règles strictes. Outre le fait que les jeunes de la rue et les autorités publiques s'affrontent continuellement lorsqu'il s'agit d'établir un dialogue, la plupart des intervenants et intervenantes savent que les jeunes résistent aussi aux interventions institutionnelles qui ne sont pas signifiantes à leurs yeux. De plus, les jeunes de la rue ne forment pas un groupe organisé au sein d'une institution fermée et la vie de rue oblige plusieurs de ces jeunes à être très mobiles, donc instables lorsqu'il s'agit d'une implication qui s'inscrit dans la durée. Nous verrons, à travers les trois moments d'application, en quoi le cadre du dispositif Mendel tel qu'il a été adapté a du bon pour ces jeunes malgré la fermeté de ses règles du jeu, et de quelle façon le dispositif a été adapté pour faire face à un certain nombre de contraintes.

### TROIS MOMENTS D'APPLICATION

Expérimentée depuis sept ans, l'application du dispositif s'est accomplie en trois moments distincts entre l'année 1997 et 2006. La première phase a pris la forme d'un projet pilote (1997 à 1999) qui a été évalué dans le cadre d'une

recherche postdoctorale (Parazelli, 2000a). Le deuxième moment (2001-2004) correspond à l'implantation et au développement du dispositif à la suite des recommandations positives des participants lors de l'évaluation. La dernière application (2004-2006) constitue à son tour une autre série d'améliorations du cadre toujours à partir d'une évaluation participative par les participants du dispositif (Colombo, 2004).

### **Le projet pilote**

Sans qu'elles ne soient documentées, des pratiques québécoises inspirées du dispositif Mendel ont été développées au sein d'organismes jeunesse dans les années 1980 et 1990 (Bureau de consultation jeunesse et Projet d'intervention auprès des mineurs-es prostitués-es). Ayant déjà été impliqué dans ces organismes et à la suite des résultats de sa recherche doctorale, Parazelli (1997) a eu l'idée d'expérimenter le dispositif Mendel dans un contexte de concertation et de négociation entre des organismes communautaires jeunesse et des élus municipaux de Montréal. En plus de montrer l'existence de pratiques de socialisation chez les jeunes de la rue, cette thèse a révélé l'existence d'une taylorisation ou d'une fragmentation de la responsabilité sociale des gestionnaires urbains à l'égard de l'exclusion des jeunes de leurs lieux de socialisation au centre-ville est de Montréal.

Compte tenu des enjeux en présence, il est pertinent de modifier le regard épidémiologique sur la réalité de ces jeunes en considérant les dimensions sociopolitiques de la place urbaine des jeunes de la rue. Partant des résultats de recherche selon lesquels le milieu de la rue offrait des lieux de socialisation favorisant la construction identitaire de plusieurs de ces jeunes, une problématisation a été élaborée autour des enjeux politiques inhérents aux conflits d'appropriation de l'espace urbain. Ainsi peut-on comprendre l'évacuation systématique des jeunes de la rue de leurs lieux d'appartenance dans le contexte de revitalisation urbaine du centre-ville-est de Montréal, et ce, surtout depuis 1994, comme un facteur sociopolitique de déstructuration de leur potentiel de socialisation (Parazelli, 1997) compromettant les efforts de sortie de la rue (Colombo et Parazelli, 2002). Les jeunes de la rue, souvent perçus comme des nuisances au développement économique urbain, n'avaient donc pas d'espace démocratique de revendication de leurs droits urbains. Soulignons aussi que lorsqu'il s'agissait de considérer la parole des jeunes de la rue, celle-ci transitait et transite toujours par la voix des intervenants agissant alors à titre de médiateurs auprès des autorités publiques. Non reconnus comme des êtres compétents à l'image des enfants irresponsables ou victimes des aléas, ces jeunes ne pouvaient pas développer une véritable autonomie sociale en accédant au statut de sujet tel qu'il a été défini par Touraine (1994), en d'autres termes, au statut de citoyen.



De plus, contrairement au lieu commun voulant que la vie de rue ne soit qu'autodestruction et errance, nous observons à l'instar des travailleurs et travailleuses de rue que le problème de la vie de rue résidait surtout dans son potentiel d'enfermement des jeunes dans une marge sans issue, risquant ainsi de briser toute forme de communication avec la société. Ce potentiel d'enfermement se trouve aussi renforcé par le fait que les jeunes de la rue créent de façon symbolique des «familles de rue» dans le but de se protéger des aléas des diverses marges urbaines et de combler des manques affectifs résultant de leurs expériences familiales (Parazelli, 2000b; Plympton, 1997). Si cet imaginaire familialiste procure aux jeunes de la rue protection et ressources en brisant l'isolement notamment, il peut aussi, dans une logique paradoxale, contribuer justement à l'enfermement dans ce milieu alors perçu comme autosuffisant et où s'enracinerait l'histoire de leur nouvelle existence. En effet, même si ces familles symboliques peuvent assurer protection et affection, des rapports exclusifs de dépendance peuvent aussi freiner le développement de l'autonomie sociale de ces jeunes.

C'est pourquoi le dispositif Mendel représentait une piste intéressante pour faire face à la fois à l'obstacle familialiste limitant l'autonomie sociale et à l'absence de lieu de négociation démocratique avec les autorités publiques. Dès le départ, le but de ce projet pilote n'était pas de prévenir des comportements à risque chez ces jeunes, mais de développer l'autonomie sociale par la socialisation à une pratique démocratique de communication au sein de ce complexe institutionnel que constitue le milieu de la rue. En effet, si l'on comprend que le sens des pratiques sociales des jeunes de la rue émane d'un projet de survie existentielle (de subjectivation, d'identification, de différenciation, de réalisation de soi, etc.), il importe alors de reconnaître institutionnellement leur désir de place sociale.

Ainsi, la première application visait à tester l'adéquation du dispositif Mendel adapté au contexte de la vie de rue à Montréal en évaluant les effets de ce dispositif sur l'appropriation de l'acte tels qu'ils avaient été perçus par les participants au terme d'une année (1998-1999)<sup>7</sup>.

Un comité de coordination s'est d'abord formé, appelé «groupe promoteur» (dont les membres ne sont pas ceux engagés dans les groupes homogènes), il était composé de délégués des trois organismes communautaires œuvrant au centre-ville-est de Montréal ainsi que d'un fonctionnaire municipal, du chercheur responsable de l'évaluation et de l'équipe de médiation. Quatre groupes homogènes issus de ces organismes ont ensuite été formés: deux groupes de jeunes de

---

7. Le financement de ce projet pilote ne devait pas interférer sur les objectifs de l'application de façon à ne pas créer d'ambiguïté sur les possibilités offertes par le projet sur le plan de l'appropriation du contenu faisant l'objet des communications. Ainsi le Secrétariat à l'action communautaire, le Collectif de recherche sur l'itinérance et une bourse postdoctorale du Conseil québécois de la recherche sociale ont contribué financièrement à la réalisation du projet tel qu'il a été conçu avec les partenaires communautaires et municipaux.

la rue (huit jeunes chacun), un groupe de quatre intervenants communautaires jeunesse et un dernier composé de trois élus municipaux<sup>8</sup>. Se réunissant à un rythme mensuel pour une durée moyenne de deux heures et demie, les groupes déterminaient eux-mêmes les sujets à aborder et à poursuivre au début de chaque rencontre dans un contexte d'expression, de délibération et de décision.

Chaque groupe avait le choix de communiquer avec un ou plusieurs autres groupes par écrit. Une communication devait être le produit d'une décision et d'une production collective du groupe. Elle devait être argumentée, contextualisée (si nécessaire) et la plus claire possible. Outre le fait de s'assurer que les membres du groupe étaient tous d'accord (ou se ralliaient) avec la communication finale, le rôle de l'équipe de médiation était de s'assurer que ceux-ci ne faisaient pas que réagir à une autre communication ou à une situation, mais que la façon de communiquer soit la plus authentique possible et qu'elle reflète bien la pensée du groupe. Par exemple, amener les membres d'un groupe à anticiper une réponse à leur communication (avant de la transmettre) pouvait favoriser la prise en compte de l'autre et de ses différences (de langage, d'intérêt, etc.), ce qui pouvait avoir pour conséquence de réviser la formulation, d'expliquer davantage les raisons motivant une demande. Bref, l'équipe de médiation intervenait non pas sur le contenu de la communication, mais sur la forme de la communication bien qu'il fût parfois nécessaire de stimuler l'imagination des participants lorsqu'il y avait un blocage dans les échanges; la décision finale appartenait au groupe.

La communication produite était alors remise à l'équipe de médiation qui la transmettait au(x) destinataire(s) telle quelle sans décrire le contexte ou donner les raisons entourant la communication. Ici, le rôle de médiateur ne consistait pas à interpréter ou à justifier la parole collective du groupe destinataire. À certaines reprises, il revenait au groupe destinataire de demander des éléments de clarification par voie de communication écrite. Cela était important afin que le groupe ne fût pas dés-approprié même partiellement de sa parole collective. Rares sont les espaces institutionnels où les actes ne sont pas détournés de leur(s) auteur(s). Même si cette position du médiateur pouvait parfois être frustrante, elle était néanmoins capitale pour le sens du dispositif.

Notons aussi que tous les groupes impliqués recevaient des copies des communications qui circulaient une fois que le groupe destinataire les avait reçues. Cette règle permettait aussi de renforcer l'appropriation de l'acte en ce

---

8. Les 24 jeunes de la rue et les quatre intervenants qui ont participé à l'expérience provenaient de trois organismes jeunesse (le Bunker rattaché au Bon Dieu dans la rue, Spectre de rue et le Projet d'intervention auprès des mineurs-es prostitués-es). Les trois élus municipaux étaient choisis en fonction de leur intérêt et de leur niveau de responsabilité institutionnelle. L'équipe de médiation était composée du chercheur postdoctoral et d'une formatrice en milieu communautaire. Les deux groupes de jeunes ont été formés en fonction de l'homogénéité de pratiques dans la rue. Ainsi, un premier groupe de jeunes d'appartenance punk et un second composé de jeunes étant au prise avec la toxicomanie et/ou la prostitution ont pu être formés.

sens que l'accès à la production globale de l'ensemble des groupes faisait en sorte que chaque participant, chaque groupe devenait «[...] à même de faire des propositions argumentées tenant compte de l'ensemble des facteurs institutionnels en jeu» (Mendel, 1997: 124).

Dans l'ensemble des échanges, il a été possible de relever six thématiques de discussion pendant la période d'une année que dura l'expérimentation du dispositif: la discrimination policière envers les jeunes dans les lieux publics; la conception de l'espace public; la connaissance de la réalité des jeunes de la rue; le manque de services alimentaires le samedi pour les jeunes de la rue; la fonction sociale des intervenants; le manque d'implication des élus dans le projet. Brièvement, voici les principaux effets du dispositif sur l'appropriation de l'acte<sup>9</sup>.

- Les jeunes de la rue ont pu traiter leurs problèmes de façon démocratique et constater que la société n'est pas une jungle.
- Ils ont acquis une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des réalités des autres.
- Ils ont fait l'expérience de la construction d'une position de groupe.
- Cela leur a permis d'envisager des solutions communes dans la perspective d'une cohabitation urbaine.

À la suite de l'évaluation, les participants voulaient tous, à l'unanimité, implanter et développer le dispositif en ajoutant deux groupes, celui des policiers et des commerçants et allonger la période de l'application à trois années au minimum pour permettre aux participants de se familiariser et d'approprier le potentiel de ce dispositif.

### **L'implantation et le développement du dispositif**

C'est sur la base de cette expérience pilote que s'est mis en place le Projet d'implantation du dispositif de négociation permanente de groupe à groupe, devenu par la suite «dispositif de concertation et de négociation de groupe à groupe», qui a obtenu le soutien financier de la Fondation de la famille McConnell pour les années 2001 à 2004. Le comité de coordination (ancien comité promoteur) s'est appliqué à apporter les changements recommandés par le rapport d'évaluation du projet pilote (Parazelli, 2000a: 150-151), tout d'abord en élargissant le territoire du dispositif à l'ensemble de la ville de Montréal et en y intégrant d'autres acteurs ayant une influence sur les conditions de vie des jeunes de la rue. Ainsi, de nouveaux organismes se sont progressivement joints au dispositif. Cinq groupes

---

9. Pour en savoir plus sur les effets du dispositif, voir PARAZELLI, COLOMBO et TARDIF, 2006.

homogènes ont été formés, soit deux groupes de jeunes de la rue (15 jeunes chacun), un groupe d'intervenants jeunesse (4), un groupe d'élus municipaux (3) et un groupe de policiers patrouilleurs (3).

Afin que l'application du dispositif se poursuive de façon permanente, une personne a été embauchée en vue d'assumer les tâches de coordination. Pour ce qui est de la médiation, qu'on appelle alors «régulation», elle a été rendue plus formelle par la mise en place d'un programme de formation dans le cadre du Service aux collectivités de l'UQAM, répondant ainsi à une autre recommandation du rapport d'évaluation. Parmi la douzaine de personnes qui y ont assisté, deux personnes ont par la suite pris en charge la régulation des groupes homogènes. En septembre 2001, huit des participants à cette formation ont fondé le collectif DéSisyphé. Ce collectif s'est donné pour mission d'assurer l'application adéquate du dispositif, de soutenir le travail de régulation et d'approfondir diverses pistes de recherche à propos du fonctionnement du dispositif et de son développement.

Tout au long de l'expérience, l'équipe du dispositif a aussi maintenu des liens réguliers avec Gérard Mendel et le groupe Desgenettes en France. Ces échanges ont permis de mieux saisir les spécificités de l'application à Montréal et de dégager des pistes de développement, et ce, notamment au regard du complexe institutionnel du milieu de la rue en tant que milieu ouvert et de l'aspect de concertation que cela implique, avec des partenaires plus dispersés que dans une institution fermée. Ces échanges ont aussi permis une réflexion sur la notion de médiation, à laquelle s'est substituée la notion de régulation. En effet, le travail des régulateurs consiste moins à faire la médiation entre différentes positions d'acteurs qu'à assurer le respect des règles méthodologiques favorisant des échanges égalitaires.

Cette expérience a fait l'objet d'une évaluation en 2004 (Colombo, 2004), dont les résultats sont fort encourageants. Il y a eu lors de cette deuxième application un total de 119 rencontres des groupes homogènes et pas moins de 129 communications ont été échangées. Ce sont les groupes de jeunes qui se sont rencontrés le plus souvent et avec le plus de régularité. Ce sont eux aussi qui ont été les plus nombreux à assister aux rencontres, soit environ 200 jeunes au total (dont une dizaine assuraient une certaine stabilité dans leur participation).

Les sujets de discussion entre les groupes homogènes durant ces trois ans peuvent être regroupés selon les thèmes suivants: intérêts, modalités et questionnements liés à la participation et à l'implication des différents groupes, ainsi qu'au fonctionnement du dispositif, clarification et compréhension des rôles et des mandats des participants aux groupes ainsi que du fonctionnement de leurs organismes ou services, perceptions des uns à l'égard des autres, informations juridiques, réflexions sur la marginalité, propositions et organisation d'actions

de la part des groupes de jeunes. La plupart de ces échanges ont été amorcés par les groupes de jeunes. Plusieurs de ces thèmes avaient déjà été abordés lors du projet pilote, mais ils ont pu être approfondis lors de cette deuxième application. Toutefois, plusieurs questions sont restées sans réponse, car le nombre de communications était très élevé et certains groupes se rencontraient plus souvent que d'autres, par conséquent, certains d'entre eux n'avaient pas le temps de lire toutes les communications et d'y répondre lors de leurs rencontres. On voit bien ici que ce n'est pas le nombre de communications écrites qui améliore la communication, mais plutôt l'implication des individus dans un processus interactif d'échanges. En ce sens, n'importe quel dispositif ne peut se substituer à l'engagement des individus dans un tel processus. Celui-ci ne vise qu'à offrir de meilleures conditions organisationnelles pour rendre ce processus d'échange le plus dynamique et démocratique possible. Néanmoins, l'harmonisation du rythme des rencontres constitue aussi l'une des recommandations présentées en conclusion du rapport d'évaluation de cette deuxième expérience (Colombo, 2004: 70-73), dont le collectif *DéSisyphé* s'est efforcé de tenir compte dans la troisième application du dispositif Mendel, qui est en cours.

Mais avant d'en venir à l'application en cours, mentionnons les effets positifs de la deuxième expérience que l'évaluation a permis de révéler. L'évaluation de ces effets représente un défi méthodologique important, car ceux-ci renvoient à la capacité des participants de s'approprier une place sociale et que celle-ci soit reconnue par les autres. Les effets peuvent, en outre, être différés dans le temps. Il a toutefois été possible d'observer des effets immédiats associés à l'expérience du dispositif lui-même, qui sont de l'ordre de la sensibilisation des participants. Aux plans individuel et groupal, le dispositif a permis d'améliorer la perception de soi et l'identité de groupe, à travers le partage des expériences, la clarification de leur rôle par rapport aux positions des autres groupes et à la réalité des jeunes de la rue. Chez les jeunes par exemple, on trouve une atténuation du mythe de la relation fusionnelle: les jeunes de la rue ont souvent tendance à se représenter comme tous identiques, alors que le dispositif a fait ressortir leurs différences. Pour ce qui est des policiers et des intervenants, les discussions à l'intérieur du groupe leur ont permis de réfléchir sur leur propre acte de travail et leur rôle face aux jeunes de la rue. Cela les a amenés à renforcer leur identité individuelle respectivement de policier et d'intervenant, mais aussi leur identité de groupe homogène. Au plan intercollectif, on peut noter l'instauration de couloirs de communication entre acteurs qui n'ont pas l'habitude de dialoguer directement, ainsi qu'une prise de conscience de la difficulté de communiquer de manière démocratique. On remarque aussi une sensibilisation au travail et à la réalité des autres participants et une amélioration de leurs images respectives.

Cette compréhension des positions respectives ainsi que l'appropriation d'une identité de groupe constituent le préalable nécessaire à toute possibilité

d'entente sur des problématiques plus concrètes. C'est l'une des principales raisons qui expliquent que la grande majorité des participants ont exprimé le souhait de continuer l'expérience.

### **L'application en cours**

Grâce à l'obtention d'une contribution du gouvernement canadien, par le biais de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), une troisième application du dispositif Mendel est possible de 2004 à 2006. Pour répondre aux recommandations du deuxième rapport d'évaluation (Colombo, 2004: 70-73), plusieurs améliorations y sont apportées.

Tout d'abord, en ce qui concerne le fonctionnement des groupes homogènes et des rencontres, des cycles de rencontres ont été établis, qui assurent un rythme de rencontres équivalent pour tous les groupes. Cette façon de faire permet une harmonisation du rythme des rencontres et facilite le suivi des communications. La taille des groupes a de plus été revue, celle des groupes de jeunes à la baisse et celle des autres groupes à la hausse, afin de réduire le déséquilibre entre les groupes sur ce plan. Par conséquent, plusieurs nouveaux organismes se sont joints au dispositif<sup>10</sup>.

Par ailleurs, le groupe des élus municipaux ainsi que, dans une certaine mesure, le comité de coordination ont été remplacés par un groupe de responsables institutionnels. Ce changement répond à deux nécessités: d'une part, celle d'impliquer les membres du comité de coordination directement dans les échanges et, d'autre part, celle de prendre en compte non seulement les acteurs ayant une responsabilité politique dans l'institution de la rue, mais aussi d'autres responsables institutionnels. Ainsi, ce nouveau groupe est formé de personnes ayant une influence sur les décisions concernant la rue, au plan politique bien entendu, mais aussi des droits, de la santé, de la sécurité et des services sociaux. Tout comme dans la deuxième application, de nombreuses démarches ont été entreprises afin de former un groupe d'affaires urbaines (commerçants et résidents), mais en vain.

Au regard de la concertation des organismes partenaires, dimension essentielle dans un milieu ouvert, des séances de concertation des gestionnaires de ces organismes ont été prévues au terme de trois cycles afin de clarifier le sens du dispositif et de parvenir à une véritable implication des partenaires qui aille au-delà de la simple délégation d'un de leurs employés (Parazelli, Colombo et Tavlian, 2006).

---

10. Mentionnons, en plus des organismes déjà impliqués lors des précédentes expériences, le Bon Dieu dans la rue, Médecins du monde, Cactus, Relais Méthadone, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et le CSSS des Faubourgs/Plateau Mont-Royal/St-Louis du Parc.

À ce jour, les échanges vont bon train, tout en respectant un rythme commun, une trentaine de communications ont été échangées en dix mois entre les différents groupes. Comme nous avons pu le voir, l'application du dispositif Mendel à Montréal est en constante évolution, afin d'améliorer sans cesse le cadre permettant une pratique citoyenne au sein de cette institution ouverte qu'est la rue. Examinons maintenant certains principes qui sous-tendent cette nouvelle pratique citoyenne.

### **L'«ACTEPOUVOIR» COLLECTIF: UN FONDEMENT PSYCHOSOCIAL DE LA PRATIQUE CITOYENNE**

Les règles du dispositif énoncées au début de cet article contribuent à alléger un certain nombre de contraintes organisationnelles qui existent dans le contexte habituel du milieu de la rue. Toutefois, elles ne se réduisent pas à des procédés opératoires veillant au bon fonctionnement des échanges. Par leur complémentarité, ces règles ont été conçues de façon à développer de manière collective ce que Mendel (1999 : 76) a appelé «l'actepouvoir» :

C'est donc à partir d'une pratique dont les résultats s'avéraient concordants que le concept d'actepouvoir est né vers la fin de l'année 1973. Peu à peu (il a fallu une vingtaine d'années), ce concept a pris sa triple acception : il n'existe pas d'acte sans pouvoir sur l'environnement immédiat (d'où le terme d'actepouvoir en un seul mot); le sujet possède plus ou moins de pouvoir sur son acte (professionnel); selon la «quantité» de pouvoir, des effets psychologiques différents et même opposés se produisent : plaisir ou déplaisir, intérêt ou désintérêt, etc. On tenait donc là un véritable premier chaînon articulatoire entre la sociologie et la psychologie.

Au pouvoir défini comme pouvoir des uns sur les autres, l'actepouvoir ajoute l'idée du pouvoir sur nos propres actes. Désirer avoir du pouvoir sur ses actes et affronter le réel dans toute son imprévisibilité aurait quelque chose à voir avec les phénomènes transitionnels, plus spécifiquement avec l'«objet transitionnel» théorisé par le pédiatre et psychanalyste Winnicott (1975)<sup>11</sup>. Découlant dans l'objet transitionnel la source anthropologique de l'appropriation de

11. Le concept d'objet transitionnel sous-tend une hypothèse psychanalytique qui nous permet de comprendre en quoi la constitution identitaire du sujet se structure symboliquement à partir d'un contexte particulier d'interactions. L'hypothèse de Winnicott est la suivante : dès sa naissance, le nourrisson entretient un rapport de fusion avec le monde extérieur, une indifférenciation du moi et du non-moi. Ce contrôle magique de la réalité lui donne un sentiment de toute-puissance. Ce qui l'empêche de distinguer, parmi les phénomènes qu'il contemple, ceux qui relèvent de lui et ceux qui sont le produit du monde extérieur. Pour ce jeune enfant, la différenciation du moi et du non-moi se réalisera graduellement avec la mère qui l'incitera à renoncer à son sentiment de toute-puissance à travers la dynamique présence/absence opérant ainsi des ruptures temporaires dans les réponses de la mère aux besoins de l'enfant. Cette désillusion progressive ne pourra être assumée par le bébé que grâce à une médiation compensatrice qu'est l'objet transitionnel (doudou, bout de couverture, etc.) qu'il s'appropriera. Cet objet inaugurerait cette spécificité humaine de créer ce que l'on trouve, ou d'investir des objets du monde extérieur à partir d'éléments de son monde intérieur par l'imaginaire notamment.

l'acte, Mendel (1999: 126) poursuit cette élaboration théorique en établissant un lien structural entre l'appropriation de l'acte et la créativité inhérente à l'objet transitionnel :

Tout acte comporte une part d'invention sous peine de n'être que répétition routinière. Là aussi il faut se montrer clair. Le vouloir de création ne peut être considéré comme l'expression de la volonté consciente et libre du sujet. Il s'agit d'une force venue du plus profond de soi, d'avant l'inconscient et d'avant la conscience, et qui intervient dans et sur la réalité pour la modifier. L'objet du monde sur lequel le sujet agit dans l'acte devient, dans cette situation, le successeur très lointain de l'objet transitionnel d'autrefois tel que le décrit Winnicott. Il est à la fois soi et non-soi, à la fois trouvé et créé.

Si l'acte citoyen est un exercice d'appropriation d'un pouvoir sur ses actes sociaux dont celui de la réflexivité, le défi d'une intervention se voulant démocratique consisterait alors à instaurer un cadre permettant aux sujets de créer ce qu'ils trouvent<sup>12</sup> pour paraphraser Winnicott (1975: 90). Une réalité paradoxale que Winnicott nous invite à tolérer afin de ne pas gommer la complexité humaine de la subjectivation. En effet, pour que l'appropriation de l'acte citoyen relève bien d'un sujet autonome, la créativité dont il est question ici doit être entendue dans le registre du jeu dont les règles ne sont pas toutes prédéterminées et où il existe une possibilité de modifier ou de transformer les réalités auxquelles nous sommes confrontés. Mendel (2003: 185) précise sa pensée en ce qui regarde le «vouloir de création», concept donnant un sens anthropologique au processus transitionnel d'appropriation :

Nous avons surtout cherché à montrer que, chez l'adulte, l'inventivité de l'acte humain face à l'affrontement du réel, dans sa part d'imprévisible par rapport au projet d'action, trouve sa source dans les processus transitionnels. Non certes sous leur forme originelle des premiers âges, mais selon des modalités qui tiennent compte de la traversée de l'inconscient – le refoulement apparaît vers quinze mois – et des socialisations ultérieures. [...] Ce que je nomme «vouloir de création» concerne l'ensemble des manifestations créatives chez l'enfant et chez l'adulte. Créer c'est vouloir le monde autre qu'il n'est, résurgence en surface d'un processus souterrain né vers la fin de la première année de la vie. Le vouloir de création n'implique en lui-même ni la reconnaissance ni l'objectivation du réel. L'inventivité est en soi indifférente à l'objectivité, on le conçoit sans mal si on la rapporte à son

12. Pour illustrer ce qui est en jeu dans cette expression paradoxale, prenons la formation d'un groupe. À l'origine d'un groupe, il existe des individus objectivement observables qui, additionnés les uns aux autres, constituent un pluralité d'individus, mais pas encore un groupe. Pour que cette pluralité d'individus devienne un groupe, il est nécessaire de créer de façon subjective la pluralité d'individus que l'on trouve en modifiant cette addition d'individus en une réalité groupale. Que ce soit par une mise en commun des intérêts, la construction d'un projet, etc., le processus relève bien des phénomènes transitionnels en ce qu'il sollicite l'imaginaire de chaque individu (son moi) dans ses désirs d'identification, de différenciation et/ou d'appartenance aux autres individus (au non-moi).



origine précoce. Elle peut se trouver mise au service aussi bien de l'objectivation du réel – c'est le propos de la méthode scientifique – que de sa subjectivation, la création artistique en étant le meilleur exemple.

Cette perspective théorique nous amène aussi à comprendre en quoi les modes d'intervention sociale visant à contrôler l'ensemble des paramètres allant jusqu'à déterminer à l'avance des objectifs de résultats sont non seulement anti-démocratiques, mais contreproductifs dans une société valorisant l'autonomie de l'individu et la réalisation de soi. Le concept d'actepouvoir tel qu'il a été élaboré par Mendel a incité ce dernier à concevoir un certain nombre de balises d'action (le dispositif Mendel) favorisant un mouvement d'appropriation au cœur duquel les individus sont appelés à créer collectivement ce qu'ils trouvent, de façon démocratique.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'absence de face à face, de l'homogénéité des groupes, de l'obligation de réponse, d'une régulation des échanges sans interférence dans le contenu ou de la centration des échanges sur les actes de travail, le but recherché par ces modalités pratiques est de favoriser un potentiel transitionnel où puisse se déployer l'actepouvoir des individus<sup>13</sup>.

L'absence de face à face permet de dépasser un obstacle majeur à l'appropriation de l'acte: une dynamique psychofamilialiste suscitée par un cadre organisationnel mettant directement en contact des individus ayant des positions inégalitaires. C'est d'ailleurs l'une des plus importantes hypothèses de Mendel (1992): dans toutes les organisations sociales, les individus projeteraient des liens sociaux à l'image de ceux institués dans la famille de l'individu, et ce, dans le but de s'insérer dans un groupe en y acquérant une position non équivoque en vertu de ce schéma d'autorité que représente la famille. Des effets d'affrontement, d'inhibition ou d'inertie résultent presque toujours de ce type de cadre (par exemple, un policier peut rappeler à un jeune une expérience d'arrestation). Plutôt que de comprendre la communication indirecte que favorise l'absence de face à face comme un aveu d'échec dans un processus de communication, cette modalité pratique vise à dépasser les relations interindividuelles pour mettre l'accent sur les dimensions collectives touchant des groupes d'acteurs jouant des rôles sociaux différents. Il s'agit ainsi de reconnaître la position fondamentalement sociale des groupes d'acteurs en présence de façon à atténuer<sup>14</sup> les positions familialistes qui pourraient court-circuiter des échanges égalitaires. Dans son livre traitant des obstacles aux pratiques démocratiques, Mendel (2003: 188-189) définit le

13. Pour prendre connaissance d'autres utilisations de ce concept dans le contexte de l'intervention sociale, voir ROUSSEAU *et al.* (2005: 115), BORDET (1998: 216) et CARRETEIRO (1993: 45-45).

14. Ici, il est important de mentionner que ce dispositif ne vise pas à faire **disparaître** la projection familialiste, ce qui serait de l'ordre du fantasme, car, selon MENDEL (1998: 526), le schéma psychofamilial inconscient fonde la structure élémentaire de la socialité dans toute société et à n'importe quelle époque. Mais comme la société n'est pas une famille, il s'agit d'en **atténuer** le glissement au cœur des rapports sociaux avec des personnes n'ayant aucun lien de parenté.

familialisme social comme une «méconnaissance anthropologique» heurtant de front le processus démocratique. La reconnaissance de cette méconnaissance nous aide à comprendre l'interrogation posée par la sociopsychanalyse, à savoir : quel pouvoir l'individu a-t-il sur ses actes, sachant que les actes sociaux ne sont pas strictement individuels mais le produit d'une coopération entre plusieurs ? Ainsi, à l'une des intersections du lien individu-société se logerait le principal obstacle à l'appropriation de l'acte social : le familialisme social. C'est pourquoi penser le cadre d'une pratique citoyenne donnée s'avère important non seulement pour renforcer le pouvoir des individus sur leurs actes sociaux, mais aussi pour développer le potentiel de coopération sans esquiver les rapports conflictuels. Autrement dit, la démocratie participative ne s'improvise pas : «La démocratie participative tient le pari que, dans les pays occidentaux, un potentiel démocratique existe aujourd'hui chez les individus, mais qu'il ne peut se développer en l'absence des formes d'organisation, de coopération, d'association, le favorisant» (Mendel, 2003 : 40).

Ainsi, le cadre du dispositif a été conçu de façon à structurer une manière spécifiquement sociale et non autoritaire d'agir collectivement<sup>15</sup>. En effet, si l'appropriation de l'acte repose sur le vouloir de création, les projections familialistes inhibent ce désir de créer ce que l'on trouve pour l'ensemble des acteurs étant donné les rapports d'autorité et de dépendance induits. C'est pourquoi la participation aux groupes homogènes est anonyme et les discussions s'y engageant sont tenues confidentielles sauf les communications écrites que le groupe aura acceptées de rendre publiques. La communication indirecte, par le biais d'un écrit, renforce cette protection des personnes, puisque la communication produite reflète une position de groupe et non l'addition de positions personnelles, comme c'est forcément le cas lorsqu'on s'exprime oralement. En plus de mettre en confiance l'individu dans son exercice d'expression et délibération, cette communication indirecte permet de dépasser l'individu au profit de la construction d'une position collective d'acteurs partageant la même position par rapport à d'autres groupes d'acteurs dans l'institution de la rue. Les personnes ne sont plus isolées et peuvent pleinement confronter leurs points de vue avec ceux des autres groupes ; la confrontation se distinguant de l'affrontement (opposition) par la prise en compte de la différence des points de vue au sein d'un dialogue.

Comme nous avons pu le voir avec l'évaluation de la deuxième expérience notamment (Colombo, 2004), cette position collective d'un groupe n'est pas toujours évidente, même entre acteurs partageant le même acte de travail, ou alors elle est trop évidente, comme une évidence naturelle non questionnée (par

15. À l'instar de MENDEL (2004 : 57), nous observons que «[...] plus le sentiment familial est fort dans un groupe. Et plus sont taboues les questions touchant au fonctionnement interne, à l'organisation du pouvoir, aux avantages et aux inconvénients de chacune de ses formes. En famille, ce sont les affects qui dominent.»

exemple la relation fusionnelle de jeunes de la rue entre eux). C'est pourquoi il est d'autant plus important de garantir l'homogénéité du groupe, dont les membres peuvent alors se sentir libres d'échanger sur les nuances dans leurs positionnements respectifs, sans se sentir obligés de faire preuve d'unité sans faille devant «l'adversaire». Une telle unité est davantage de l'ordre de la réaction impulsive que d'une réflexion commune: elle se construit notamment par la nécessité de protection dans un rapport de force perçu comme inégalitaire (réflexe familialiste de solidarité entre frères et sœurs).

Parmi les règles du jeu les plus importantes, mentionnons aussi l'obligation de réponse qui renforce le climat de confiance inhérent au groupe homogène et à la communication indirecte, car cette règle impose à tous le respect de l'expression de tous. De plus, en instaurant des règles que tous les groupes sont tenus de suivre de la même façon, le dispositif Mendel permet la reconnaissance mutuelle de tous les participants en tant qu'ayant les mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations que les autres participants. Selon Honneth (2000), cette reconnaissance est essentielle, car elle permet à la fois le respect d'autrui, considéré comme sujet de droit, et par conséquent, le respect de soi-même. En effet, un individu ne peut se comprendre comme porteur de droits que s'il a en même temps connaissance des obligations normatives auxquelles il est tenu à l'égard d'autrui.

Honneth perçoit dans la reconnaissance une deuxième dimension, qu'il appelle la reconnaissance sociale. À la différence de la reconnaissance juridique, la reconnaissance sociale pose que c'est par ce qu'il apporte de spécifique ou d'unique qu'un individu ou un groupe participe à la société, en ce qu'il a d'unique et donc de complémentaire aux autres. Ainsi, elle dépasse la tolérance passive: elle consiste à veiller au bon développement des qualités propres d'autrui, en tant qu'elles ne sont pas miennes, car c'est à cette condition que nous pourrions atteindre nos fins respectives. La reconnaissance sociale mène donc à la solidarité entre individus ou entre groupes homogènes d'une collectivité, car chacun a intérêt à ce que les qualités de l'autre (groupe) se développent. C'est ce qui peut amener à une véritable coopération entre groupes. Alors que plusieurs projets de médiation entre groupes d'acteurs occupant des positions différentes se limitent justement à un compromis permettant une tolérance passive, les efforts d'échanges argumentés sur le long terme qui se font au sein du dispositif Mendel peuvent mener à une véritable reconnaissance mutuelle des positions de chacun. La constitution de plusieurs groupes homogènes permet de rendre visibles les différentes positions d'acteurs, afin que le groupe puisse s'approprier sa propre position en comprenant la contribution spécifique, tout en reconnaissant la participation spécifique et complémentaire des autres groupes à l'institution de la rue.

Afin que ces principes soient bien compris et respectés, un travail de régulation des règles du jeu (par deux personnes) est nécessaire de façon non pas à orienter le contenu des échanges, mais à accompagner les participants des

groupes homogènes à créer ce qu'ils trouvent, c'est-à-dire à échanger concrètement et librement sur leurs actes de travail (ou social pour les jeunes) de façon à en saisir de nouvelles dimensions, à mieux en construire le sens, compte tenu de la confrontation permanente à d'autres groupes d'acteurs tous aussi concernés par la vie de l'institution, ici, le monde inter-institutionnel de la rue. Pour pouvoir réaliser un tel travail, les régulateurs ne doivent pas provenir des organisations engagées dans le dispositif. Les tenants et aboutissants de ce travail de régulation, soutenu par le collectif DéSisyphé, exigeraient en soi la rédaction d'un article. Ici, nous voulions au moins expliciter les plus importants principes sous-jacents au cadre d'une pratique citoyenne impliquant des acteurs d'une marge sociale.

## CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, le dispositif Mendel, tel que nous l'avons adapté, propose d'établir un pont entre des jeunes qui vivent dans la marge avec des individus qui eux, ne sont pas marginalisés. Cela ne se fait habituellement pas de façon organisée et quand ces acteurs sont en relation, leurs interactions prennent souvent la forme d'un affrontement sur la base de positions différentes entraînant des réactions spontanées. Par le cadre qu'il met en place (et qui est sans cesse amélioré en fonction du contexte, comme on a pu le voir), le dispositif Mendel offre des conditions démocratiques qui permettent de passer de cette logique réactionnaire à une logique dialogique, donc d'échanges entre acteurs qui n'occupent pas les mêmes positions dans la société. Ces échanges n'excluent pas la confrontation, c'est-à-dire une discussion des arguments de chacun, qui ne doivent pas forcément toujours être les mêmes, mais qui sont pris en compte de façon égalitaire. Ce faisant, l'échange va au-delà de l'affrontement, qui ne permet aucune ouverture à la position et aux arguments de l'autre, chacun s'enfermant dans une position immuable, dans une logique de rapports de forces inégalitaires.

Les évaluations menées nous permettent de constater que les deux premières applications du dispositif Mendel ont bien affecté l'appropriation de l'acte des participants. Aux plans individuel et groupal, il a permis d'améliorer la perception de soi et l'identité de groupe, à travers le partage des expériences, la clarification de leur rôle en confrontation avec les positions des autres groupes et avec la réalité des jeunes de la rue.

Au plan intercollectif, on peut noter l'instauration de couloirs de communication entre acteurs qui n'ont pas l'habitude de dialoguer directement, ainsi qu'une prise de conscience de la difficulté de communiquer de manière démocratique. On remarque aussi une sensibilisation au travail et à la réalité des autres participants et une amélioration de leurs images respectives. Toutefois, en même temps, le manque d'implication de la part des élus a été déploré, ce qui a pu renforcer le préjugé négatif que les autres groupes et notamment les jeunes avaient

à leur égard. Enfin, tous les groupes sauf les jeunes avouent avoir eu une certaine difficulté à s'impliquer spontanément étant donné les enjeux relatifs à leurs rôles professionnels.

Finalement, bien que les manifestations familialistes ne soient pas encore claires pour tout le monde, le dispositif a permis à certains d'en prendre conscience, et de comprendre leurs effets sur l'égalité dans un processus de communication.

## BIBLIOGRAPHIE

- BITAN-WEISFELD, Mireille, ROMAN, Philippe et Gérard MENDEL (1993). *Vers l'entreprise démocratique. Le récit d'une expérience pionnière*, Paris, La Découverte.
- BORDET, Joëlle (1998). *Les «jeunes de la cité»*, Paris, Presses universitaires de France.
- CAPUTO, Tullio et Katharine KELLY (1998). «Améliorer la santé des jeunes de la rue», dans Forum national sur la santé, *Les déterminants de la santé. Les enfants et les adolescents* (vol. 1), Québec, Éditions MultiMondes, 419-463.
- CAPUTO, Tullio, WEILER, Richard et Katharine KELLY (1994a). *Projet de recherche sur les fugueurs et les jeunes de la rue – Phase II. L'étude de cas d'Ottawa*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, Santé Canada et le ministère de la Justice.
- CAPUTO, Tullio, WEILER, Richard et Katharine KELLY (1994b). *Projet de recherche sur les fugueurs et les jeunes de la rue – Phase II. L'étude de cas de Saskatoon*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, Santé Canada et le ministère de la Justice.
- CARRETEIRO, Teresa Cristina (1993). *Exclusion sociale et construction de l'identité*, Paris, L'Harmattan.
- COLOMBO, Annamaria (2004). *Dispositif de concertation et de négociation de groupe à groupe auprès des jeunes de la rue à Montréal (2001-2004). Rapport d'évaluation*, Montréal, Collectif DéSisyph.
- COLOMBO, Annamaria et Michel PARAZELLI (2002). «Quand la revitalisation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile. Un enjeu pour la sortie de la rue», *Frontières*, vol. 15, n° 1, 39-46.
- FORTIER, Jean et Shirley ROY (1996). «Les jeunes de la rue et l'intervention», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 27, 127-152.
- FOURNIER, Louise et Céline MERCIER (1996). *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal, Éditions du Méridien.
- HONNETH, Axel (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf.
- MENDEL, Gérard (2004). *Construire le sens de sa vie. Une anthropologie des valeurs*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, Gérard (2003). *Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, Gérard (1999). *Le vouloir de création. Auto-histoire d'une œuvre*, Paris, Éditions de l'Aube.

- MENDEL, Gérard (1998). *L'acte est une aventure; du sujet métaphysique au sujet de l'actepouvoir*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, Gérard (1997). «L'institution au double péril de l'organisation et de l'inconscient; perspectives sociopsychanalytiques (1971-1997)», *Revue Internationale de psychosociologie*, vol. III, n<sup>os</sup> 6-7, 117-128.
- MENDEL, Gérard (1992). *La société n'est pas une famille*, Paris, La Découverte.
- MORIN, Edgar (2005). *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Le Seuil.
- PARAZELLI, Michel (2005). «Gérard Mendel, penseur et praticien de l'appropriation de l'acte», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n<sup>o</sup> 2, 170-172.
- PARAZELLI, Michel (2004). «Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n<sup>o</sup> 1, 9-32.
- PARAZELLI, Michel (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- PARAZELLI, Michel (2000a). *Expérimentation du dispositif de négociation de groupe à groupe impliquant des jeunes de la rue, des intervenants communautaires jeunesse et des élus municipaux (1997-1999). Rapport d'évaluation*, Québec, INRS-Culture et société.
- PARAZELLI, Michel (2000b). «L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue: une piste d'intervention collective», *Santé mentale au Québec*, vol. XXV, n<sup>o</sup> 2, 40-66.
- PARAZELLI, Michel (1997). *Pratiques de «socialisation marginalisée» et espace urbain: le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, Thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- PARAZELLI, Michel et Annamaria COLOMBO (2004). «Les jeunes de la rue», dans V. CICCHELLI, T. RAGI et C. CICCHELLI-PUGEAULT (sous la dir.), *Ce que nous savons des jeunes*, Paris, Presses universitaires de France, 125-135.
- PARAZELLI, Michel, COLOMBO, Annamaria et Gilles TARDIF (2006). «L'expérience du dispositif de concertation et de négociation de groupe à groupe» (titre à confirmer), dans S. ROY et R. HURTUBISE (sous la dir.), *L'itinérance en question* (à paraître).
- PARAZELLI, Michel, COLOMBO, Annamaria et Nayiri TAVLIAN (2006). «Intervenir en milieu ouvert. Une adaptation du dispositif Mendel auprès des jeunes de la rue à Montréal (1998-2005)», dans J.-L. PRADES (sous la dir.), *Interventions participatives et travail social* (à paraître).
- PLYMPTON, Tia Jean. (1997). *Homeless Youth Creating Their Own Street «Families»*, New York et Londres, Garland Publishing.
- RIVARD, Jacynthe (2004). «Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues: une perspective internationale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n<sup>o</sup> 1, 126-148.
- ROUSSEAU, Cécile, ALAIN, Néoméé, DEPLAEN, Sylvaine, CHIASSON-LAVOIE, Michèle, ELEJALDE, Alberto, LYNCH, Anne et Ellen MOSS (2005). «Repenser la formation continue dans le réseau de la santé et des services sociaux: l'expérience des séminaires interinstitutionnels en intervention transculturelle», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n<sup>o</sup> 2, 109-125.

RUEFF-ESCOUBÈS, Claire (1997). *La démocratie dans l'école. Une pratique d'expression des élèves*, Paris, Syros.

TOURAINÉ, Alain (1994). *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Librairie Arthème Fayard.

WINNICOTT, Donald Woods (1975). *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Paris, Gallimard.